

| | | | |
|----------------------|-------------------------|----------------------------------|------------|
| Commune / lieu: | Renan | Relevé consécutif No | 2 |
| Placette témoin No: | 2A (bas) | Date dernier relevé consécutif.: | 18.03.2010 |
| Personne compétente: | Pierre-Yves Vuilleumier | Date relevé consécutif actuel: | 14.01.2011 |

1. Situation initiale

Un changement important peut-il être constaté sur la placette témoin depuis le dernier relevé? oui (nouveau relevé avec Form. 2 --> voir au verso)
 non (relevé consécutif traditionnel avec Form. 6)

2. Aspect

Par rapport au dernier relevé, une modification est intervenue sur la surface, à savoir:
 (faire esquisse au verso si localisable)

Par rapport à 2010, pas de changement. Le rajeunissement se fait toujours attendre, le lit de feuilles de hêtre rend probablement difficile la germination des graines. Le rajeunissement en place, notamment les épicéas présents dans le secteur de la photos no 5 (env. 1 m de hauteur) n'ont pas encore accélérés le développement des pouces terminales.

Les modifications ont une influence sur les buts poursuivis par la placette témoin, à savoir:

La surface a été touchée par un événement naturel
 Événement: Date:
 Conséquences:

Les alentours proches de la surface ont été touchés par un événement naturel
 Événement: Date:
 Conséquences:

3. Mesures de routine effectuées **4. Remarques, constatations particulières**

| | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> prise de nouvelles photos (emplacement?) <input type="checkbox"/> nouv. marquage des emplacem. photos <input type="checkbox"/> nouveau marquage des limites <input type="checkbox"/> autres mesures de routine | <p style="color: red;">Mêmes que les emplacements du départ avec en plus la photo 5</p> |
|---|--|

5. Notice pour le prochain relevé consécutif

Il faudra rafraîchir la peinture des limites de la placette et des emplacements des photos.
 A suivre l'évolution du développement du rajeunissement, du développement des cimes des jeunes arbres, la décomposition des branches et la résistance des bois mis en travers de la côte.

Lieu, date: Sonvilier, le 14 janvier 2011 Personne compétente: Pierre-Yves Vuilleumier

T:\KAWA\AMTKAWA-Alle\Schutzwald_KAI\Weiserflächen_ka\SuisseNai\Fotos_fuer_SuisseNai\SWAbt8\2a_Re_défini\g2009_Re_base_2a.xls23.05.2013

| | | | |
|----------------------|-------------------------|----------------------------------|------------|
| Commune / lieu: | Renan | Relevé consécutif No | 2 |
| Placette témoin No: | 2A (bas) | Date dernier relevé consécutif.: | 18.03.2010 |
| Personne compétente: | Pierre-Yves Vuilleumier | Date relevé consécutif actuel: | 14.01.2011 |

Esquisse de la situation: (noter les modifications constatées sur la surface)

Checkliste: quand est-il nécessaire de procéder à un nouveau relevé de la placette?

en général: l'état et / ou le développement ont tellement changé que le form. 2 doit être corrigé.

les points suivants peuvent être des motifs pour un nouveau relevé avec form. 2 :

- changements nettement visibles dans le peuplement, p. ex. tempête (>20% des arbres sont renversés)
- gros dégâts dus au bris de neige
- le développement attendu de la surface a changé du tout au tout
- gros dégâts d'abrouissement dus au gibier (p. ex. régénération du sapin fortement menacée)
- gros dégâts dus aux chutes de pierres
- la surface ou une partie de celle-ci a été fortement modifiée par un glissement
- forte attaque de bostryches
- une mesure forestière a été effectuée (p. ex. coupe, soins, plantations)
- l'image du peuplement a fortement changé
- la fonction forestière a changé
- un changement intervenu a considérablement influencé le but poursuivi
- la composition des essences s'est considérablement modifiée (événement naturel, coupe, plantations)